



**Municipalité de Sainte-Sabine**

**À TOUT INTÉRESSÉ**  
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 16-01**  
**CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-10-350**

Prenez avis que le 7 mars 2016, dans la salle des délibérations du conseil, à l'hôtel de ville, situé au 185, rue principale, à Sainte-Sabine, à compter de 20h00, se tiendra une séance du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Sabine, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante:

Nom du propriétaire et du demandeur : Roger Blanchard  
Numéro de lot : 4 375 995  
Adresse du site concerné : 200, rang Audette  
Zone no. : A-03

Cette demande concerne les dispositions réglementaires de l'article 40 du *Règlement de lotissement No. 2007.07.292*, relativement à la profondeur minimale des lots.

Nature de la demande:

La dérogation mineure vise à autoriser la création d'un lot d'une superficie de 5 000 mètres carré à partir du lot 4 375 995. Cette opération cadastrale a pour but de détacher la résidence de la terre agricole appartenant au demandeur. Le règlement de lotissement numéro 2007.07.292 exige une profondeur minimale de 60 mètres. Toutefois, le lot créé aura une profondeur de 56,85 mètres et 57,27 mètres.

Raison invoquée :

Le requérant mentionne qu'il n'était pas possible de créer un lot respectant la profondeur minimale requise, en raison de la présence d'un hangar agricole et d'une allée d'accès qui ne pouvait pas être incluent dans le lot créé.

**DONNÉ À SAINTE-SABINE CE VINGT-DEUXIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER  
DEUX MILLE SEIZE.**

Chantal St-Germain  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière